



Actualités d'ALSTING

NUMERO 6

AOUT 1999



Le mot du Maire

Les vacances, c'est un moment idéal pour oublier les tracas de la vie courante et réfléchir à l'avenir.

Alors que certains parlent du bogue informatique ou encore du cataclysme en cette fin de siècle, notre village aborde cette période avec optimisme et confiance en l'avenir. Jamais nous n'avons entrepris autant de travaux, autant de chantiers qu'en cette fin de siècle.

- Travaux d'assainissement, qui se poursuivront encore les prochaines années.

- Travaux de voirie, ceux en cours, comme le lotissement à l'Orée du Bois, la rue St Pierre, sans oublier ceux déjà achevés, comme la rue Bellevue ou la rue de la Vallée. D'autres nous attendent, comme la création d'un nouveau lotissement afin de répondre aux nombreuses demandes de jeunes du village en quête de terrains.

La réfection de la toiture de la salle polyvalente est également au programme de cet été pour un montant de 200 000 FF, travaux qui deviennent urgents en raison de nombreuses infiltrations. Au niveau sportif et culturel, il va falloir réaliser des équipements nouveaux dans un proche avenir.

Un village n'est autre chose qu'une grande unité où des gens évoluent et partagent des temps de vie. Certes, ce n'est pas toujours facile, l'entente commune nous fait souvent défaut. Les problèmes de voisinage rencontrés, surtout à cette période estivale, sont dus à un manque de communication.

L'absence de dialogue, le repli sur soi-même développent des sentiments de jalousie, de méfiance, source de querelles et de broutilles.

La vie serait plus facile et conviviale si chacun mettait un peu plus de soi, un peu plus de compréhension pour l'autre.

Lorsque les problèmes deviennent insupportables ou trop importants, on fait appel au Maire qui doit jouer le rôle de médiateur. Mais trop souvent, l'affaire est portée en justice au grand plaisir des avocats, mais au détriment d'une vie saine et normale de voisinage.

Nos réflexions devront plus encore être axées sur le mieux vivre, l'homme s'individualise de plus en plus par la force des choses.

Le progrès n'a pas que des avantages.

Les politiques, à tous les niveaux devront être attentifs et réfléchir comment rassembler les hommes pour éviter les relations conflictuelles et pour préserver nos communautés.

DECHETTERIE

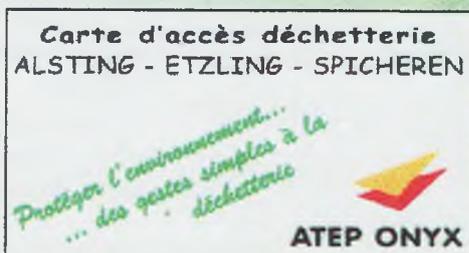
Nombreux de nos concitoyens ont souhaité un meilleur contrôle des accès à la déchetterie.

A compter du 1er septembre prochain, son accès ne pourra plus se faire que sur présentation d'une carte nominative

Monsieur Meyer Joseph est chargé de remettre cette dernière à chaque abonné.

La distribution se fera durant le mois d'août.

Recto de la carte



Verso de la carte

NOM	DUPONT Francis
PRENOM	
ADRESSE	8, rue des Mésanges
VILLE	57515 ALSTING
<input type="checkbox"/> P	
<input type="checkbox"/> A	
* 0 0 0 0 1 0 5 0 0 *	

DIMANCHE 4 JUILLET 1999

INAUGURATION



C'est en présence de Bernard Le Menn, sous-préfet, Roland Metzinger, député, des maires et ex-maires des communes voisines, d'élus du district, de présidents d'associations qu'a eu lieu l'inauguration de la nouvelle place des fêtes.

La place de l'Etzel, du nom de l'ancien verger qui se situait à cet emplacement, destinée aux animations, permettra également aux parents, avec ses 70 places de parking, de venir chercher leurs enfants à l'école en toute sécurité.

..... ET HONORARIAT

C'est le même jour, en présence des mêmes personnalités ainsi que de nombreux amis que la municipalité a honoré quatre anciens serviteurs de la commune, en nommant :

Bernard Waring, Maire honoraire
Adolphe Weislinger, Jean-Baptiste Metzinger et à titre posthume Raymond Staub, Adjoints honoraires.



Calendrier des manifestations d'Août 1999 à Janvier 2000

USAZ	29/08/1999	Tournoi de pétanque – Stade Aubertin
CIA	13/11/1999	Soirée dansante Kirb – Salle Polyvalente
AVICULTEURS	20 et 21/11/1999	Exposition avicole – Salle Polyvalente
HARMONIE MUNICIPALE – ASCA	27/11/1999	Concert pour associations caritatives – Eglise
ASCA – AIDE ET PARTAGE	28/11/1999	Marché de Noël – Salle Polyvalente
SSM	04/12/1999	Banquet Sainte-Barbe
AFC	05/12/1999	Saint Nicolas – Salle Polyvalente
COMMUNE	12/12/1999	Fête des anciens – Salle Polyvalente
CLUB DU 3ème AGE	19/12/1999	Banquet – Salle Polyvalente
AFC	22/01/2000	Soirée Pizzas – Salle Polyvalente
ASCA	23/01/2000	Oursons – Salle Polyvalente

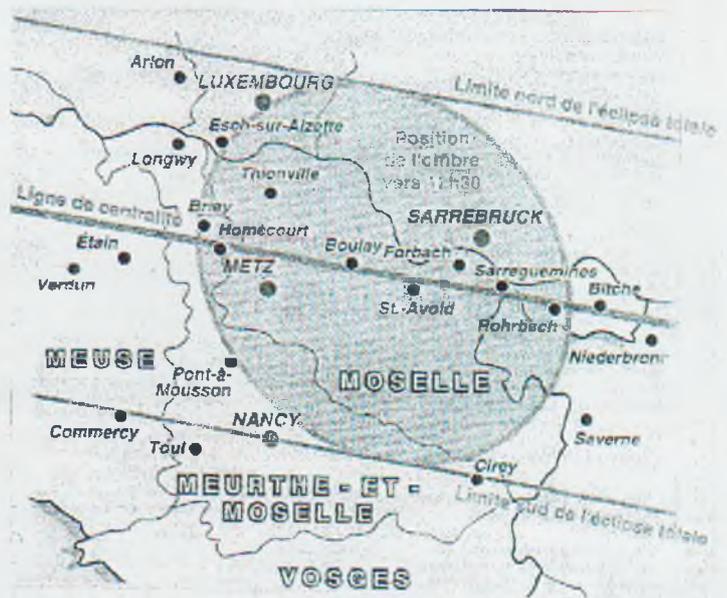
DERNIERE ECLIPSE SOLAIRE DU MILLENAIRE

Le mercredi 11 août 1999 aura lieu l'événement astronomique de l'année : une éclipse totale du soleil. De 12h16 à 12h34 cinq mille communes, dont celles de Lorraine et d'Alsace, seront touchées par ce phénomène à ne manquer sous aucun prétexte.

Durant environ deux minutes il fera complètement nuit.

ATTENTION LES YEUX.

On ne peut regarder directement le soleil qu'avec des lunettes spécifiques. Ces lunettes sont en mylar, une matière plastique alluminisée. Les lunettes de soleil, radiographies, verres de soudeur ne servent à rien et ne protègent pas des infrarouges. Le pire, c'est qu'on ne se rend compte de rien sur le moment, mais regarder le soleil en face provoque des lésions irréversibles de la rétine. Il est également plus que déconseillé d'essayer de prendre des photographies ou de regarder l'éclipse avec des jumelles. Les conséquences sur l'œil seraient gravissimes.



REVISION DU P.O.S.

La révision du Plan d'Occupation des Sols arrivant à son terme, nous vous informons ci dessous des principales modifications apportées.

Zone UA (zone urbaine – centre ancien)

- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
3 m par rapport à la construction voisine ou moitié de la hauteur sous égout sans être inférieure à 3 m.
AVANT : 4 m
- Emprise au sol
60% de la surface du terrain en zone UA
AVANT : néant
- Hauteur maximum des constructions
Hauteur comprise entre +/- 1 m par rapport à la construction voisine ou mitoyenne.
AVANT : 7 m du terrain naturel à l'égout de toiture.
Annexes et garages ne peuvent excéder 4 m de hauteur
AVANT : 2,80 m hauteur sous égout
- Stationnement
2 emplacements par logement.
AVANT : 1 emplacement par logement.

Zone UB – (zone urbaine – pavillonnaire)

- Divisée en 2 zones
 - UBa : Village récent
 - UBb : Lotissement pavillonnaire
- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
La façade sur rue de la construction ne doit pas être implantée à moins de 2 m le long du RD et 5 m le long des autres voies de l'alignement des voies publiques existantes.
AVANT : alignement par rapport aux constructions voisines.
- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
La distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite du terrain qu'en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la hauteur sous égout du bâtiment projeté sans pouvoir être inférieur à 3 m.
AVANT : même paragraphe avec 4 m.
- Emprise au sol

		<i>AVANT</i>
Habitat individuel isolé	50%	30%
Habitat individuel groupé	50%	40%
Habitat collectif	50%	néant
Constructions à usage d'activités	60%	60%
- Hauteur des constructions
Hauteur maximum 9 m TN sous faîtière.
AVANT : 7 m TN à l'égout de toiture.
Annexes : hauteur maximum 4 m.
AVANT : 2,80 m sous égout.

TN = Terrain naturel

INFORMATIONS ET NOUVELLES BREVES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique, il faut en faire la demande en mairie.

Pour s'inscrire il faut remplir quatre conditions :

- avoir la nationalité française
- être majeur
- jouir des droits civils et politiques
- être domicilié dans la commune, ou y résider depuis au moins six mois à la date de clôture de la période de révision (28 février).

MAISONS FLEURIES

Cette année aura lieu la 3ème édition du concours de maisons fleuries avec un jury d'élus d'Etzling.

RESULTAT DU RECENSEMENT

La commune compte 2664 habitants soit une augmentation d'une centaine de personnes par rapport à 1990.

UN CONCILIATEUR DE JUSTICE POUR LE CANTON DE STIRING

Un conciliateur de justice a été nommé par la Cour d'Appel dans le canton de Stiring-Wendel. Il tiendra une permanence mensuelle tous les 4ème jeudis du mois en mairie de Stiring de 14h00 à 16h00.

Sa mission est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Le conciliateur peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre un propriétaire et un locataire, querelle de voisinage ou de famille. Le conciliateur présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion, il ne donne pas de consultation juridique.

POUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Suite à une réduction constante des effectifs, une classe de l'école maternelle sera supprimée.

- Effectifs prévus pour la rentrée :

école maternelle : 80 élèves

école primaire : 147 élèves

- Mouvement du personnel :

Départ de Madame PORRECA de l'école maternelle (suite à la fermeture d'une classe) pour l'école primaire en remplacement de Mademoiselle KARAS qui partira à Merlebach.

Départ de Madame PAIUSAN de l'école maternelle pour l'école primaire de Pommerieux.

RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA REFECTION DU FOYER

La commission d'adjudication et d'appel d'offres a retenu le bureau d'études LogoB associé à l'architecte Monsieur Stiebert dans le cadre de la mission d'œuvre pour la rénovation du foyer.

BONNES VACANCES

